

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42397

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Lachaud, M. Larive, Mme Fiat,  
Mme Obono, M. Mélenchon, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Ratenon, M. Quatennens,  
Mme Rubin, Mme Ressiguiet, Mme Taurine et M. Ruffin

à l'amendement n° 29392 de Mme Bello

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet amendement par les mots :

« selon chaque profession ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné. L'âge de départ ne peut être considéré sans tenir compte de la pénibilité des métiers. Sur l'espérance de vie, tous les professionnels n'ont pas la même. Les égoutiers vivent en moyenne 5 ans de moins que les autres ouvriers. Ainsi, il faut déterminer l'espérance de vie de chaque profession.